

Politique de Remboursement

Raison de la politique

Il est important que les parents comprennent la politique de remboursement de l'Association de Football Mineur de l'Outaouais (AFMO). L'AFMO est une organisation sportive à but non lucratif et doit prépayée les frais d'assurances, les coûts d'achat et d'entretien de l'équipement, et d'autres frais substantiels avant le début de chaque saison. Advenant que votre enfant décide qu'il ou elle ne veut plus jouer après le début de la saison, nous ne pouvons recouvrer ces frais. De plus, puisque le nombre de places est limité, accepter votre enfant dans nos activités signifie souvent refuser d'autres enfants qui auraient aussi voulu participer. En d'autres mots, votre enfant a pris la place qu'un autre enfant aurait pu avoir. Ceci explique pourquoi nous avons la politique de remboursement suivante.

Date effective

1 janvier 2014

Frais non remboursables

Toutes les inscriptions sont sujets à des frais non remboursables de 50 \$. Ces frais couvrent les frais d'administration et d'assurance pour le joueur. L'assurance est payée à Football Québec et est obligatoire avant que le joueur peut participer à toutes les activités de l'AFMO.

LFMO

- Si un joueur communique clairement à l'AFMO qu'il a décidé de ne plus participer aux activités auxquels il ou elle s'est inscrit avant la distribution de l'équipement, les frais seront remboursés à 100%.
- Si un joueur subit une blessure avant le début de la saison qui l'empêche de jouer pour la majeure partie de la saison*, les frais seront remboursés à 100%.
- Si un joueur communique clairement à l'AFMO qu'il a décidé de ne plus participer aux activités auxquels il ou elle s'est inscrit avant la deuxième pratique officielle, les frais seront remboursés à 50%.
- Après la deuxième pratique officielle, aucun remboursement ne sera effectué pour quelques raisons que ce soit.

Toute demande de remboursement doit être effectuée par courriel

à registration@lfmo.ca. Aucune autre type de requête ne sera acceptée.

- Vikings/ Gaulois**
- Si un joueur est retranché par un des entraîneurs en chef des Vikings ou Gaulois, les frais seront remboursés à 100%. Les frais non remboursables peuvent être annulés si le joueur a participé à la LFMO ou au camp de printemps.
 - Si un joueur communique clairement à l'AFMO qu'il a décidé de ne plus participer aux activités auxquels il ou elle s'est inscrit avant la distribution de l'équipement, les frais seront remboursés à 100%.
 - Si un joueur subit une blessure avant le début de la saison qui l'empêche de jouer pour la majeure partie de la saison*, les frais seront remboursés à 100%.
 - Si un joueur communique clairement à l'AFMO qu'il a décidé de ne plus participer aux activités auxquels il ou elle s'est inscrit avant la sélection officielle des équipes, les frais seront remboursés à 50%.
 - Après la sélection officielle des équipes, aucun remboursement ne sera effectué pour quelques raisons que ce soit.

Toute demande de remboursement doit être effectuée par courriel à registration@vikingsgatineau.ca. Aucune autre type de requête ne sera acceptée.

* La certification par un médecin peut être demandée.